

BLAINVILLE INFOS N°123 - novembre 2016

FÉLICITATIONS

Le conseil municipal adresse ses très vives félicitations à monsieur Pierre LAMY, domicilié à la Dujardinierie, pour sa nomination au grade de chevalier dans l'ordre du mérite agricole.

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des Anciens aura lieu **le mercredi 16 novembre, à 12h30**, à la salle des fêtes, route de la Louverie.

Les personnes intéressées sont priées de **se faire inscrire à la mairie au plus tard le jeudi 10 novembre**.

Une messe des anciens sera célébrée le même jour, à 11h30, à l'église de Blainville-sur-mer.

DÉFENSE CONTRE LA MER

La commune de Blainville-sur-mer poursuit son travail de confortement du Banc du nord suivant le plan arrêté en conseil municipal. Tenant compte de l'expérience précédente, le tressage se fera au fur et à mesure de la remontée du niveau du sable.

Deux courriers ont été adressés récemment à monsieur le sous-préfet de Coutances à «des fins d'information et de clarification en matière de défense contre la mer.»

premier courrier du 20 octobre :

« Monsieur le sous-préfet,

Vous me demandez, à nouveau, de vous tenir informé des travaux de défense contre la mer engagés par la commune de Blainville-sur-mer, au lieu-dit Banc du Nord, suite aux dégâts de mars dernier, dans le strict respect des consignes de vos services et des réglementations en vigueur.

Suivant les décisions du conseil municipal et conformément aux informations données à la population, il a d'abord été procédé à un premier rechargement en sable en haut de dune début juillet, puis à la pose de pieux début octobre suivant une technique nouvelle tenant compte des enseignements de la précédente expérience. Après cette marée, il va être procédé au tressage, à une hauteur de 40 cm, du bois arrivé à maturité maintenant seulement. Il s'ensuivra un second rechargement en sable.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Sous-préfet, de vous redire, à l'occasion de ces rappels, ma très grande inquiétude de voir les prélèvements de sable, à destination de Coutainville, se poursuivre à proximité immédiate de la partie basse du Banc du nord que nous cherchons à protéger dans ses parties moyenne et haute. Voilà plus de dix ans que la mairie de Blainville-sur-Mer n'est plus sollicitée pour avis consultatif sur ces prélèvements. Voilà près de dix ans que je demande, en vain, aux sous-préfets successifs une étude sur les possibilités d'extraction à cet endroit. L'impressionnant balai de camions, que j'ai observé encore hier après-midi, entre le sud du Banc du Nord et le nord de la plage de Coutainville m'amène donc à reposer la question orale que vous avez déjà entendue, cette fois-ci par écrit. Je me suis, bien entendu, entretenu de ce sujet extrêmement préoccupant avec monsieur le maire d'Agon-Coutainville, avec lequel je fais front, comme vous le savez.

Bien respectueusement. signé Michel BOIVIN. »

second courrier du 20 octobre :

« Monsieur le sous-préfet,

Vous vous souvenez probablement de l'accusation lancée, lors de notre réunion du 4 octobre dernier, en sous-préfecture de Coutances, et visant directement le maire de Blainville-sur-mer, qui solliciterait l'État mais ne répondrait pas à ses propositions.

Cette accusation se fondait très précisément sur « l'absence de demande de renouvellement de l'AOT relative aux enrochements de la plage sud ». Elle a été reprise officiellement à l'occasion du dernier congrès des maires de la Manche et rapportée par la presse avec l'identité de l'accusé.

Or, après enquête, il se trouve que cette accusation est non avenue dans la mesure où, comme en témoignent les documents joints, j'ai sollicité, auprès de l'autorité compétente, le renouvellement pour cinq ans de la dite AOT, à la date du 24 mai 2012.

Je vous prie d'agréer, monsieur le sous-préfet, l'expression de ma considération distinguée. signé Michel BOIVIN ».

PLU (plan local d'urbanisme)

Après un démarrage difficile, Le plan local d'urbanisme de la commune de Blainville-sur-mer avance. Les différentes réunions passées et à venir avec les services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées permettent au conseil municipal d'élaborer un projet équilibré dans le respect des lois en vigueur et notamment de la loi littoral. Dans le cadre de la concertation préalable sur le document qui devra être approuvé après enquête publique, **la population de Blainville-sur-mer est conviée aux réunions d'information et d'échange qui auront lieu les vendredis 25 novembre et 16 décembre prochains à la salle des fêtes, à 18 heures**, afin de partager le diagnostic et de construire ensemble le projet de territoire pour les 10 prochaines années. La réunion du 25 novembre aura pour thème le diagnostic socio-économique et environnemental du territoire et le Projet de Développement Durable (PADD), la réunion du 16 décembre sera, quant à elle, consacrée au projet de zonage et de règlement de la commune.

NOUVELLES COMMUNAUTAIRES

A partir du 1^{er} janvier 2017, la commune de Blainville-sur-mer fera partie de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage qui comptera 64 communes, 48500 habitants, 450 agents et 93 élus. Blainville-sur-mer sera la cinquième commune dans l'ordre d'importance démographique. Elle comptera deux représentants (Christian GOUX et Valérie RENOUF). Compte tenu des ajustements financiers et fiscaux en cours de discussion, liés à d'importants transferts de compétences en particulier dans les domaines scolaire et touristique, et d'un certain flottement comptable, il est encore trop tôt pour vous tenir informés des retombées sur vos feuilles d'automne 2017.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Si vous souhaitez voter à Blainville-sur-mer lors des échéances électorales de 2017 et que vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, vous devez passer en mairie **avant le 31 décembre 2016**.

ÉTAT-CIVIL

Naissances :	le 21 septembre :	Shérazade LAFFAITEUR	parents domiciliés	la Chardotterie
	le 29 septembre :	Jules MONBRUN	parents domiciliés	la Boivinerie
	le 29 septembre :	Hugo MONBRUN	parents domiciliés	la Boivinerie
	le 12 octobre :	Lou VIECELI	parents domiciliés	34 rue de la Monnerie
Mariages :	le 27 août :	Miguel DORIA SAYA et Morgane MONTCUIT		la Pichardière
	le 03 septembre :	Noël LETOURNEUR et Michèle MARION		7 rue de la Roque
	le 10 septembre :	Jean-Michel ROOS et Isabelle CLAIREL		38 rue de Bas
Décès :	le 19 août :	Sébastien TISON	43 ans	Haulchin (Nord)
	le 20 octobre :	Philippe PIQUARD	61 ans	la Dujardinerie
	le 21 octobre :	Claude LE TELLIER	88 ans	20 rue de la Louverie

ENQUÊTE STATISTIQUE

L'INSEE mène une enquête statistique sur la consommation et le budget des ménages jusqu'en septembre 2017. Plusieurs ménages de la commune seront interrogés par madame Bénédicte PLUQUIN, enquêtrice de l'INSEE, munie d'une carte officielle. Ils seront prévenus par lettre et informés du nom de l'enquêtrice. Des informations relatives à cette enquête sont disponibles sur le site internet de l'INSEE.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année 2016, 26 personnes ont participé au concours. Nous les remercions pour leur contribution à l'embellissement de la commune. Rappelons que ce concours se déroulait sous l'égide de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-lande. Celle-ci intégrant, à partir de janvier 2017, la nouvelle communauté de communes de Coutances mer et bocage, c'est donc la dernière année que se déroulait cette manifestation dans sa forme actuelle. Une réflexion est en cours pour étudier les possibilités de poursuivre ce concours dans un autre cadre.

Ont participé au concours cette année : Yves AUPETIT, Jean-Marie BAUDRIBOS, Odile BAUDRIBOS, Yvon CARDONNEL, Isabelle CARDIN, Monique CARROUE, Michel CHARLES, Jean-Claude CHAVAILLARD, Irène CROCHEMORE, Yves DAUVIN, René DENOLE, Marie DE SAINT JORE, Francis DUFOUR, Georges DUPREY, Daniel FELIX, Gérard FREMOND, Caroline HEBERT, Thérèse LENOIR, Yves LEVIONNOIS, Yves MAHE, Brian OSBORNE, Thérèse RAULINE, Claude ROCH, Théodore SAINT, Françoise VIMOND, Edith YBERT.

La remise des prix a eu lieu le samedi 1er octobre.

1^{er} prix : Monsieur Michel CHARLES, 5 rue du long rocher

2^{ème} prix : Madame Edith YBERT, rue du Vieux Lavoir

3^{ème} prix : Monsieur Daniel FELIX, La Boivinerie

Les autres participants, obtenant des moyennes très proches les unes des autres, ont été déclarés 4^{ème} ex æquo.

Nous remercions les employés municipaux qui, par leur compétence et leur esprit créatif, rendent nos espaces publics très agréables et donnent une image positive de notre belle commune.

TAXE DE SEJOUR (RAPPEL)

La taxe de séjour est applicable toute l'année. En 2016 son montant est de 0,50€ par personne et par nuitée. Les mineurs de moins de 18 ans sont exonérés. Les loueurs en meublés et loueurs de chambres d'hôtes sont priés de bien vouloir **déposer leur déclaration annuelle en mairie avant le 30 novembre**. A compter du 1^{er} janvier 2017 la compétence tourisme sera reprise par la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage.

SACS POUBELLES (RAPPEL)

Les sacs poubelles doivent être déposés dans un container les protégeant des attaques des chiens, chats, corbeaux... L'éparpillement des déchets émanant de sacs éventrés nécessite le plus souvent l'intervention du personnel communal, les propriétaires responsables des sacs et des nuisances occasionnées par leur éventration ne s'en soucient pas.

ABOIEMENTS DES CHIENS

Très fréquemment, des plaintes sont déposées en mairie à propos d'aboiements intempestifs de chiens, en divers endroits de la commune, notamment la nuit et/ou en l'absence des maîtres. Il convient donc de rappeler que ces aboiements ont déjà donné lieu à des amendes. Ils peuvent entraîner aussi des poursuites judiciaires.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté en 2016, malgré les nouveaux prélèvements de l'Etat sur les dotations. Ils se décomposent ainsi : taxe d'habitation (10,96%), taxe foncière sur le bâti (8,37%), taxe foncière sur le non bâti (8,37%), contribution foncière des entreprises (13,52%).

RESSOURCES FISCALES 2016

Le montant total s'élève à 434 007€ dont 241 887€ de taxe d'habitation, 127 726€ de taxe foncière sur le bâti, 46 117€ de contribution foncière des entreprises et 18 277€ de taxe foncière sur le non bâti.

COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de jumelage Blainville-sur-mer – Zimmerbach organise un déplacement à Zimmerbach à l'occasion des marchés de Noël alsaciens. Le départ de Blainville-sur-mer aura lieu le vendredi 2 décembre 2016 et le retour se fera le lundi 5 décembre. Renseignements et inscriptions à la mairie pour les personnes intéressées. Celles n'ayant pas de jumeaux pourront séjourner en gîtes.

SITE INTERNET COMMUNAL

Le site internet communal est dorénavant totalement opérationnel. Il vous permet entre autres de suivre en ligne l'actualité communale.